ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

ASSEMBLÉE NATIONALE
Nº 1834-20050504

EXTRAIT DE PÉTITION

(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 1730 pétitionnaires.

Désignation :

Citoyennes et citoyens du comté de Champlain

Les faits invoqués sont les suivants :

ATTENDU QUE selon la Charte des droits et libertés de la personne du Québec, tout être humain a droit à la vie, ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne. En outre, toute personne a droit à la sauvegarde de sa dignité, de son honneur et de sa réputation.

ATTENDU QUE selon la même charte, nul ne peut être privé de sa liberté ou de ses droits, sauf pour les motifs prévus par la loi et suivant la procédure prescrite.

ATTENDU QU'IL est aussi statué dans la charte que toute personne âgée ou toute personne handicapée a droit d'être protégée contre toute forme d'exploitation. Toute personne a aussi droit à la protection et à la sécurité que doivent lui apporter sa famille ou les personnes qui en tiennent lieu.

ATTENDU QUE depuis quelque temps, des propos de plus en plus inquiétants sur les traitements infligés aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer sont mentionnés.

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Par cette pétition, nous soussigné(e)s voulons que la façon de traiter ces personnes soit revue et corrigée, et ce, dans tous les centres d'hébergement privés et publics du Québec

Nous demandons donc au Ministère de la Santé et des Services sociaux du gouvernement québécois qu'il fournisse des conditions de vie adéquates afin que les personnes affectées par cette maladie soient respectées dans leur dignité moral et physique. Pour ce faire, le ministère de la Santé et des Services sociaux doit :

- Mette en place un véritable plan d'action pour cesser l'utilisation abusive des contentions chimiques et physiques;
- Rendre obligatoire la formation offerte par les sociétés Alzheimer à tous les intervenants travaillant dans les centres d'hébergement privés et publics du Québec.

Je certifie que cet extrait est conforme ~~au Règlement et~~ à l'original de la pétition.

Louise Harel

Louise Harel, députée d'Hochelaga-Maisonneuve

3 mai 2005

Date

PETITION A L'ASSEMBLEE NATIONALE
NOUS NE DEVONS PLUS ACCEPTER L'INACCEPTABLE

« Attendu que selon la Charte des droits et libertés de la personne du Québec, tout être humain a droit à la vie, ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne. En outre, toute personne a droit à la sauvegarde de sa dignité, de son honneur et de sa réputation.

« Attendu que selon la même charte, nul ne peut être privé de sa liberté ou de ses droits, sauf pour les motifs prévus par la loi et suivant la procédure prescrite.

« Attendu qu'il est aussi statué dans la charte que toute personne âgée ou toute personne handicapée a droit d'être protégée contre toute forme d'exploitation. Toute personne a aussi droit à la protection et à la sécurité que doivent lui apporter sa famille ou les personnes qui en tiennent lieu.

« Attendu que depuis quelques temps, des propos de plus en plus inquiétants sur les traitements infligés aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer sont mentionnés.

« Par cette pétition, nous soussigné(e)s voulons que la façon de traiter ces personnes soit revue et corrigée, et ce, dans tous les centres d'hébergement privés et publics du Québec.

Nous demandons donc à l'Assemblée Nationale qu'elle assure des conditions de vie adéquates afin que les personnes affectées par cette maladie soient respectées dans leur dignité morale et physique. Pour ce faire, l'Assemblée Nationale doit mandater le Ministère de la Santé et des Services sociaux pour :

- ☐ **Mettre en place un véritable plan d'action pour cesser l'utilisation abusive des contentions chimiques et physiques;**
- ☐ **Rendre obligatoire la formation offerte par les sociétés Alzheimer à tous les intervenants travaillant dans les centres d'hébergement privés et publics du Québec et veiller à son application. »**

NOM (EN LETTRES MOULÉES)	ADRESSE	SIGNATURE (MANUSCRITE)
Josée Hébert	338 St-Paul G9X 3A1	Josée Hébert
Martine Caxabon	426 St-Louis G9X 2W9	Martine Caxabon
Raymonde Labarre	360 carré Chapleau G9X 3V6	Raymonde Labarre
Mélanie Béland	2420 Chemin des Pionniers G9X 3N6	Mélanie Béland
Nath. Leclerc	1611 des Avocatiers	Nath. Leclerc
Evelin Oblink	1220 rang Est La Croche G0X 1R0	Evelin Oblink
Cathy Gendron	220, Barrasa La Tuque (Qc)	Cathy Gendron
Christiane Fortin	#4-300 Badenais LA Tuque Qc	Christiane Fortin
PAUL VEILLETTE	77 Corbet LATUQUE	Paul Veillette
Marilyn Bandeyne	152 RTE 155 La Tuque	Marilyn Bandeyne
[illegible]	751 Carbonneau G9X 3P5	
GAETAN BARRETTE	26 Marie-Rollet G9X-4N6	Gaetan Barrette
Jeannette Hersey	1154 Rang Sud Est La Tuque	Jeannette Hersey
Martine Tremblay	181 Bourget La Tuque	Martine Tremblay
M-J Bourgeois	497 St. Benoit	M-J Bourgeois
M-J Bourgeois	Mme J. 679 Réal LA TUQUE	Mme J.
H LACASSE	506 St-Joseph #3 La Tuque	Huguette Lacasse
D TRUCHETTE	361 St-Augustin La Tuque	Denis Truchette
V. MARCHAND	520 DESBIENS	V. Marchand
G. Provencher	1021 Des Ormes La Tuque	G. Provencher
L FORTIN	355 Gour	L Fortin
Mona Barbeau	327, Fauteux La Tuque	Mona Barbeau
Cindie Boldue	137 Georgieff La Tuque	Cindie Boldue
Josette Boldue	137 Georgieff La Tuque	Josette Boldue
FRANCINE GERVAIS	342 Kitchener LA TUQUE	Francine Gervais
Valerie FORTIN	368 St-Augustin La Tuque	[illegible]
Mélanie Foucher	390 rue Desbiens LATUQUE	Mélanie Foucher
PHILIPPE VILLENEUVE	1181 DES CHÊNES	Philippe Villeneuve

Veuillez nous retourner la pétition par courrier : Société Alzheimer de la Mauricie
1765, boul. Saint-Louis
Trois-Rivières QC G8Z 2N7